



Régate des Muguets

30 avril 2023

Instructions de course

Le Royal Cercle de Voile de Dave a le plaisir de vous accueillir à sa régates au :

RCVDave (Péniche Titine II)

Rue du Rivage, 2

5100 Dave

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle de cet AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. Règles

La régates est régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans les *Règles de Course à la Voile 2021 – 2024*;
- 1.2 En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.

2. Modifications aux Instructions de Course

2.1. Toute modification aux Instructions de Course sera affichées au plus tard 30 minutes avant le signal d'avertissement de la course pour laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00, la veille du jour où il prendra effet.

3. Communication avec les concurrents

- 3.1. Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'informations situé sur la Péniche Titine II.
- 3.2. Le *Race Office* est situé sur la Péniche Titine II.
- 3.3. [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4. Code de conduite

- 4.1. [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.
- 4.2. [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent gérer tout équipement mis à disposition par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement.

5. Signaux faits à terre

- 5.1. Les signaux faits à terre seront envoyés depuis le parc du château.

6. Programme des courses

- 6.1. Confirmation d'inscription : 9h à 10h.
- 6.2. Jour de course : 30 avril 2023
- 6.3. Nombre de courses : minimum 3
- 6.4. L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue à 10h30.



6.5. Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 17h.

6.6. Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

7. Pavillons de classe

Le pavillon d'avertissement sera le pavillon de la classe ou celui de la FFYB

8. Zones de course

L'emplacement des zones de course est défini entre l'écluse de Tailfer et l'amont de l'île de Dave.

9. Les parcours

9.1. Les parcours à effectuer sont décrits en annexe « Parcours ».

9.2. Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.

9.3. Le nombre de tours sera déterminé par des cylindres.

10. Marques

10.1. Les marques .

10.2. Un bateau officiel arborant le pavillon M est une marque du parcours.

10.3. Marques de parcours : cylindres jaunes.

10.4. Marques d'arrivées: 2 bouées oranges. La ligne d'arrivée sera entre ces 2 bouées.

10.5. Les marques de départ et d'arrivées ne sont des marques de parcours que lors de l'arrivée et du départ.

11. Zones qui sont des obstacles

Les berges de la Meuse.

Le mur immergé partant de la mise à l'eau du château jusqu'à mi-chemin de la pointe de l'île de Dave.

12. Le départ

12.1. Les départs seront faits en applications de la RCV 26 avec le signal d'avertissement envoyé 5 minutes avant le signal de départ.

12.2. La ligne de départ sera définie entre 2 bouées oranges

12.3. Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

12.4. <si d'application> [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

14. L'arrivée

La ligne de départ sera définie entre 2 bouées oranges.

16. Temps cibles et temps limites

16.1 Les bateaux ne finissant pas 20 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

16.2 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

17. Demandes d'instruction

17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 30 **minutes** après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.



17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé sur la Péniche Titine II.

17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située dans la marquise de la Péniche Titine II. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

18. Classement

18.1 **Le système de classement est le suivant :**

18.1.1 Les coefficients « voile légère » sont consultables sur
<http://www.ffvoile.fr/ffv/web/pratique/Listing/ratings.asp?Id=Deriveurs#gsc.tab=0>
<http://www.ffvoile.fr/ffv/web/pratique/Listing/ratings.asp?Id=Quillards#gsc.tab=0>

18.1.2 Les coefficients « habitables » sont consultables sur
<http://www.ffvoile.fr/ffv/web/pratique/habitable/OSIRIS/table.aspx>
<http://www.ffvoile.fr/ffv/web/pratique/habitable/OSIRIS/coefficients.aspx>

18.1.3 L'intégration des bateaux habitables en voile légère se fait via le calcul

$$\frac{1000}{\frac{768}{\text{coefficient osiris}}} = \text{coefficient voile légère}$$

18.1.4 Les coefficients « multicoques » sont consultables sur
http://www.ffvoile.fr/ffv/web/pratique/Listing/ratings_catamaran.asp#gsc.tab=0

18.2. 3 courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.

18.3. a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand de 4 à 7 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

c) Quand 8 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

19. Règles de sécurité

19.1 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course **doit** le (faire) signaler au comité de course aussitôt que possible.

19.2 [DP] [NP] Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker. Remplacement de concurrent ou d'équipement

19.3 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.

19.4 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

23. Bateaux officiels

Les bateaux officiels auront le pavillon Rescue et/ou Jury.



24. Accompagnateurs

24.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

24.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent être *appelés à assurer la sécurité, à la demande du comité de course.*

24.3 Les bateaux accompagnateurs peuvent être appelés à assurer la sécurité, à la demande du comité de course.

25. Évacuation des déchets

L'évacuation des déchets dans la nature est interdite. Ceux-ci évacués aux endroits prévus à cet effet à terre ou à bord d'un bateau officiel.

29. Prix

Les prix seront distribués comme suit en fin de régates.

Officiels désignés

Comité de course	Président	
Jury	Président	
Comité technique	Président	
Autorité organisatrice		

